

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE GRAND CHATELLERAULT**Délibération du bureau prise par délégation****ACTE N° BC-20200120-008****du 20 janvier 2020****n°008****page 1/2****EXTRAIT:****GRAND
CHÂTELLERAULT**COMMUNAUTÉ
D'AGGLOMÉRATION**Nombre de membres en exercice : 25****PRESENTS (22) : M.ABELIN, M.PEROCHON, M.SULLI, M.COLIN, M.PICHON, Mme LAVRARD, M.TREMBLAIS, Mme BOURAT, Mme BARREAU, Mme AZIHARI, M.BEN EMBAREK, M.PREHER, M.BONNET, M.CHAINE, M.DAGUISE, Mme MOREAU, M.JUGE, M.BARBOT, Mme DE COURREGES, M.GAUTHIER, M.GUIMARD, M.MELQUIOND****POUVOIRS (2) : M.MEUNIER donne pouvoir à M.ABELIN
Mme PIAULET donne pouvoir à M.SULLI****EXCUSES (1) : M.HENEAU****Nom du secrétaire de séance : Évelyne AZIHARI****RAPPORTEUR : Monsieur Bruno SULLI****OBJET : Demande de subvention pour l'organisation d'un transport solidaire**

Plusieurs communes du territoire de Grand Châtellerault sont favorables à l'idée de développer le projet d'un transport solidaire : Antran, Colombiers, Dangé Saint Romain, Ingrandes, Lençloître, Leugny, Naintré, Les Ormes, Oyré, Saint Genest d'Ambière, Saint Gervais les Trois Clochers, Sénillé - Saint Sauveur, Sérigny, Usseau, Thuré et Vaux sur Vienne.

Afin de mutualiser et professionnaliser la mise en relation, le Centre d'Information et de Formation des Services à la Personne (CIF-SP) s'est proposé d'être porteur d'un tel projet.

Le projet est d'accompagner les communes qui le souhaitent à dupliquer et adapter le transport solidaire puis de mettre en place une plateforme de mutualisation.

Au vu de leur budget pour cette action, le CIF-SP demande une subvention de fonctionnement pour l'année 2020 d'un montant de 15 000 €.

Les autres financements sont :

- Conseil Départemental 1 000 €
- MSA 1 000 €
- CNSA 3 500 €

Pour l'année 2019, l'association a mis en relation par l'intermédiaire de leur plateforme 80 personnes par mois. Sur le Grand Châtellerault, nous avons 23 communes engagées dont 15 communes actives.

* * * * *

VU les statuts de la Communauté d'Agglomération de Grand Châtellerault notamment l'article 3 alinéa II. 3, relatif à l'organisation de la mobilité,

VU la délibération du conseil communautaire n°2 du 22 avril 2014 de la Communauté d'Agglomération du Pays Châtelleraudais, déléguant une partie des attributions du conseil au bureau,

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE GRAND CHATELLERAULT

Délibération du bureau prise par délégation

ACTE N° BC-20200120-008

du 20 janvier 2020

n°008

page 2/2

CONSIDÉRANT qu'il est nécessaire que la Communauté d'Agglomération de Grand Châtellerault accompagne une telle démarche en terme de mobilité,

Le bureau, ayant délibéré, décide :

- d'approuver cette demande de subvention de fonctionnement à la CIF-SP de 15 000 € pour l'année 2020,
- d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer toutes pièces relatives à ce dossier.

Adopté à l'unanimité

Pour ampliation,
Pour le président et par délégation,
La responsable du service juridique,
Nadège GROLLIER